



# VINCENT DE PAUL LIEGE

Conseil provincial de Liège ASBL

## FLASH INFO

Liers – Dépôt denrées alimentaires

Votre conférence déborde, vous ne savez plus où mettre les pieds ?

« Pensez LIERS »

La précédente lettre de contact vous a brièvement présenté notre site de Liers, un espace qui vous est réservé pour stocker les produits dont vous n'avez pas directement besoin, et qui deviennent un obstacle à votre bon fonctionnement.

Une telle situation, très répandue, peut trouver à Liers sa solution ! L'espace y est vaste, facilement accessible par camion et camionnette, avec le matériel logistique nécessaire.

De plus, votre dépôt est presque voisin de la Banque Alimentaire : quand on connaît les difficultés de gestion des quantités, un transit par Liers peut se laisser imaginer.

Prochainement, il y aura même la possibilité d'organiser le transport, mais de cela il est encore un peu tôt pour parler...

[Quelles sont les conditions pour accéder à cet espace d'entreposage ?](#)

**TOUTES les conférences sont les bienvenues.** Il est aussi envisageable d'accueillir une autre association qui aurait ce type de soucis, et donc vous vous porteriez garant.

Le dépôt est situé à Liers 4042, sur la commune de Herstal, au 664 de la Chaussée Brunehault (c'est pratiquement au pied de l'église de Liers).

[Comment réserver l'espace dont vous avez besoin ?](#)

1. Prendre rendez-vous avec Jean-Marc Blaffart au 0476/22 35 48 – le répondeur est actif- pour signer une convention (qui peut vous être envoyée au préalable). Les produits doivent être palettisés.

2. Pour le dépôt ou l'enlèvement, nous vous accueillons avec plaisir le mardi ou le jeudi de 10 à 14 heures. Il est aussi demandé de prévenir de votre arrivée un à deux jours à l'avance au même numéro de contact

3. La participation aux frais s'élève à 3€ par palette et par mois, qui vous seront facturés trimestriellement.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin : nous sommes-là pour vous faciliter la vie !

Dans un prochain flash, nous vous informerons de la façon de procéder pour déposer ou vous procurer du mobilier.

